

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 131 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

### Objet : Office de Tourisme du Seuil de l'Artois – Concours Photo 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que l'Office du Tourisme du Seuil de l'Artois organise chaque année un concours photo ouvert aux photographes amateurs issus du territoire et hors territoire sur des thèmes mettant en lumière les richesses du territoire de notre intercommunalité.

Monsieur le Président indique les thèmes qui ont été retenus par les membres du jury pour cette nouvelle édition :

- «l'automne»,
- «détail de couleur dans le noir et blanc».

Monsieur le Président donne lecture du règlement de ce concours photo et propose de retenir les conditions de dotation de récompenses suivante :

- les deux « 1er prix » par thème se verront doter d'un bon d'achat de 70 € à dépenser auprès de l'établissement Camara Bapaume tenu par Monsieur Barbare, partenaire et membre du jury,
- les deux « 2d prix » par thème se verront doter d'un bon d'achat de 50€ à dépenser auprès du restaurant La Paix à Bapaume, partenaire de l'Office de Tourisme,
- les deux « 1<sup>er</sup> prix » du public par thème se verront doter d'un bon d'achat de 60€ à dépenser auprès de l'établissement Camara Bapaume,

- les deux « 2d prix » du public par thème se verront doter d'un bon d'achat de 40€ à dépenser auprès du restaurant le Gourmet à Bapaume, partenaire de l'Office de Tourisme,
- les deux « prix espoir » par thème se verront doter d'un bon d'achat de 30€ à dépenser auprès du restaurant Stromboli et La Bergerie à Bapaume.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le règlement du concours photo organisé par l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois pour l'exercice 2017 ;
- d'approuver la proposition de dotation des récompenses entre les différents lauréats de ce concours photo ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la régie office de Tourisme.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

**2017-131 du 26/09/2017**

*Office de Tourisme du seuil de l'Artois  
Concours Photo 2017.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

